



GROUPEMENT HOSPITALIER  
UNIVERSITAIRE DE  
**CHAMPAGNE**

# POLITIQUE ACHAT GHU de Champagne

Document travaillé et validé en COPIL achats du 22 février 2022

Document présenté et validé :

- Au collège des directeurs du GHUC le 7 juin 2022
- Au COSTRAT du GHUC le 14 juin 2022

Le CHU de Reims assure depuis le 1er janvier 2018, la fonction achat pour le compte des établissements parties au Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne (GHUC). Celle-ci est assurée par la Direction des achats en lien avec la cellule des marchés publics et les référents achats des établissements parties, ce collectif se réunissant une fois par trimestre en COPIL achats du GHUC.

Afin d'assurer cette mission, il a été établi la Politique Achat du GHUC suivantes, en 10 axes :

1. Structurer par une Gouvernance

- Asseoir une structure dédiée et professionnalisée dans le domaine des achats.
- Assurer la surveillance des processus achats dans ses dimensions juridiques, économiques et durables.
- Engager la structure achat dans une démarche qualité, de progrès et d'amélioration continue.
- Assurer la cohérence de la politique achat avec la politique générale du GHT.

2. Améliorer le service aux clients internes et développer la culture achat

- Accompagner les utilisateurs dans la définition du juste besoin dans le respect de la réglementation.
- Assurer et déployer le plan de communication achat (pluriannuel).
- Mettre en œuvre des axes d'amélioration de la satisfaction des clients internes au GHT par rapport à leurs besoins/attentes.

3. Optimiser la performance économique et la qualité fournisseur

- Appliquer la logique de calcul en coût complet en priorité sur les dossiers à fort enjeux.
- Veiller à la bonne application des leviers achats (mutualisation, standardisation...).
- Mettre en place un système de mesure de performance notamment en assurant le suivi des gains sur achats et en effectuant leur reporting
- Garantir la qualité de nos achats pour satisfaire la réalisation des projets.

4. Renforcer la connaissance des marchés fournisseurs

- Développer l'attractivité fournisseurs.
- Accompagner les prescripteurs, les experts dans la veille sur les marchés afin de dynamiser la concurrence.
- Évaluer l'adhésion aux groupements d'achats nationaux visant à optimiser les achats, en termes de prix comme de qualité et à dégager des gains financiers et de productivité par le biais notamment de la massification.

5. Favoriser l'innovation

- Impliquer les fournisseurs dans le processus achat le plus tôt possible afin de valoriser les innovations.
- Rechercher les solutions innovantes existantes et les possibilités de codéveloppement dans le cadre d'un partenariat.

6. Sécuriser et Optimiser les processus - Maîtriser les risques

- Renforcer la planification des achats.
- Anticiper l'impact achat dans la conduite de projet.

- Définir et mettre en œuvre un système d'information achats adapté.
- Utiliser les procédures et techniques d'achats du code de la commande publique afin de répondre aux besoins de façon adaptée
- Sécuriser juridiquement les achats.
- Prévenir les risques lors de l'exécution d'un marché.

#### 7. Développer les compétences

- Partager les expertises, participer aux groupes d'experts (GHT, national).
- Homogénéiser les pratiques entre les différents établissements en lien avec l'offre de soin lorsque applicable et entre les différentes filières d'achats.
- Renforcer la relation avec les clients internes et être source de proposition via des conseils lors de l'expression des besoins.
- Assurer une coordination dynamique et opérationnelle entre différents établissements et demandeurs (notamment via le COPIL Achats).
- Développer les compétences professionnelles des acteurs de l'achat (plan de formation interne-externe).

#### 8. Satisfaire aux préoccupations sociales et environnementales, développement durable et achat responsable

- Intégrer les actions liées au développement durable des fournisseurs avec l'introduction de cette notion dans les critères de pondération de choix.
- Intégrer les aspects liés au marché du travail lorsque ses achats facilitent le retour vers l'emploi, à des clauses d'inclusion de travailleurs handicapés dans la réalisation de la prestation et/ou du produit.
- Evaluer le coût de revient global du produit (investissement, consommables, maintenance et fin de vie)
- Veiller à ce que les prestations exécutées par le titulaire respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes.

#### 9. Garantir le respect des principes fondamentaux de la commande publique

- Respecter l'égal accès et l'égalité de traitement des candidats.
- Respecter la transparence tout au long du processus.
- Respecter la confidentialité des informations.
- Favoriser des relations commerciales loyales, équilibrées et responsables.

#### 10. Respecter les règles éthiques et de déontologie

- Refuser toute rétribution, prestation ou avantage financier ou autre, direct ou indirect.
- Identifier et prévenir tous potentiels conflits d'intérêt.
- Mettre en place un contrôle ayant pour objectif de vérifier que les titulaires respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).